

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-967/SG/FIN autorisant la société immobilière de Djibouti et du TFAI à acquérir une parcelle de terrain bâtie, sise à Djibouti Saline-Ouest (partie du TF n° 201) .

n° 73-967/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
20 juin 1973

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1973

Date du numéro
10 juillet 1973

TEXTE INTÉGRAL

La Société Immobilière de Djibouti et du T.F.A.I. est autorisée à acquérir une parcelle de terrain bâtie, d'une superficie de 40.000 m2. sise à Djibouti – Salines Ouest et faisant partie d'un terrain plus vaste, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 201 au nom de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.